

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 26 avril 2018, a adopté le règlement suivant :

RCG 18-015 Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est

Ce règlement, tel que modifié le 21 juin 2018, par la résolution CG18 0376 aux fins de réduire le montant de l'emprunt à 25 000 000 \$, a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 17 juillet 2018. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 23 juillet 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat